

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 8 août 2017, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant Jacques Séguin, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum en l'absence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier et du conseiller Yves Wilson. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

17-08-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le maire suppléant fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

17-08-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juillet 2017 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

17-08-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2017-08-08.

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de juillet 2017.

17-08-04 **Demande de subvention, hockey mineur.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers de donner un montant de 50.00\$ en subvention pour l'inscription de Samuel Lavoie au hockey mineur.

17-08-05 **Demande d'aide financière de la municipalité de Ristigouche.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 200.00\$ à la municipalité de Ristigouche afin de l'aider dans sa poursuite contre Gastem.

17-08-06 **Mandat supplémentaire pour les travaux d'arpentage concernant le glissement de terrain du 7^e rang.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le mandat supplémentaire de la firme Arsenault Bourbonnais, arpenteurs géomètres, pour un mandat supplémentaire tel que décrit dans le courrier de la firme A.B.S. en date du 20 juillet 2017 pour un montant forfaitaire de 3,800.00\$, taxes en sus.

17-08-07 **Demande d'autorisation de la firme B.E.M.**

CONSIDÉRANT la demande de B.E.M.SOUVENIRS ET FEUX D'ARTIFICES INC. d'obtenir de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton un certificat de conformité relativement à son usage d'entreposage d'explosifs sur un terrain situé dans la municipalité mais en zone agricole permanente, lequel terrain appartient à Les Puits Artésiens Gaston Lefebvre Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'usage exercé par le demandeur en est un d'entreposage de matières explosives (feux d'artifice);

CONSIDÉRANT QUE cet usage aurait débuté avant l'année 2010, soit l'année de l'entrée en vigueur du règlement de zonage 314;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence de cet usage antérieur, le demandeur peut alors bénéficier d'un droit acquis en vertu de l'article 4.5.1.1 du règlement de zonage 314;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce droit acquis, il y a lieu d'émettre un certificat de conformité de l'usage exercé par l'entreprise à l'égard du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à trois voix contre une, le conseiller Pierre Dubé votant contre :

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton confirme à la Commission de protection du territoire et des activités agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) que l'usage d'entreposage d'explosifs exercé par l'entreprise B.E.M. SOUVENIRS ET FEUX D'ARTIFICES INC. est conforme au règlement de zonage 314 eu égard aux droits acquis que bénéficie ladite entreprise à un tel usage, conformément à l'article 4.5.1.1 du règlement de zonage 314 et autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un certificat de conformité à l'endroit de la C.P.T.A.Q..

17-08-07 **Signature des contrats pour le déneigement des routes 2017-2018.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Transport TMax Inc. et Charles Hinves comme chauffeurs de camions de déneigement pour la saison 2017-2018.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec Transport TMax Inc. et Charles Hinves.

17-08-08 **Subvention de Loisir Sport Montérégie, autorisation de dépenses pour Mme. Yan Méthot.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Yan Méthot à dépenser une somme de 800.00\$,

provenant d'une subvention de Loisir Sport Montérégie, pour du matériel pour le camp de jour.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour.

17-08-09

Levée de la séance.

À vingt heures trente-cinq (20h35) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse